

— Envoyez.

Jacques Tardinois, dit Jacquot, dit l'Évoillé, est entré chez M. Valon, et tout porte à croire qu'il y restera. Son maître est si satisfait de ses services et de sa conduite que de lui-même il a augmenté ses gages.

Il paraît que Jacquot a été séduit par les conseils, les bonnes paroles, les encouragements que M. Valon lui a adressés tout en visitant ses plates-bandes et ses espaliers. Le pauvre diable, habitué aux rebuffades des maîtres jardiniers, s'est trouvé charmé en voyant un Monsieur s'intéresser à lui.

De tout quoi il pourrait bien résulter que M. Valon n'a pas tort de dire que nous avons les serviteurs que nous méritons et que les bons maîtres font les bons domestiques.

CONTE NORMAND

— Voisin, dit le gros Martin au petit Jolibois, voulez-vous me rendre un service ?

— Deux, voisin, deux.

— Gardez-moi alors cette terrine de lait : je prévois un orage et il n'est que temps d'aller rentrer dix sacs de pommes que j'ai gaulées hier.

— Allez à vos affaires, je garderai votre terrine.

Quand le petit Jolibois fut de retour, il trouva la terrine non-seulement vide, mais nettoyée.

— Qu'est-ce que cela ? dit-il.

— Ne m'en parlez pas ! j'en suis plus marri que vous. Ce sont ces coquines de mouches qui ont bu votre lait.

— Vous me la baillez belle ! dit-il.

Le lendemain, sans plus de retard, le dépositaire infidèle reçut un mandat à comparaître devant le juge de paix du canton.

Quoique les deux parties eussent pris pour défendre leur cause les deux plus retards du canton ; maître Chicogneau, et maître Bredouillard ne purent embrouiller l'affaire tant claire elle était.

(Jolibois fut condamné à donner trois francs à son voisin, et à payer tous les frais).

— Il fallait chasser les mouches, dit le juge de paix.

— C'est donc une chose permise ? dit le petit Jolibois de son ton le plus benêt.

— Certainement.

— Partout où elles se trouvent ?

— Partout où elles se trouvent.

— Que vous me mettez à l'aise. M. le juge !

Et Jolibois apercevant une mouche sur le nez du gros Martin, donna à sa partie adverse un grand soufflet qui tua la mouche sur place.

— Je suis sûr, dit-il, que c'est une de celles qui ont bu le lait.

Le juge ne voulut pas s'en dédire.

Le buveur de lait, tueur de mouches, en fut quitte pour payer trois francs, prix de la terrine, et les frais du procès.

GAULOISERIES HONNÊTES

Il y avait près de huit ans que M. Desvergnès n'était pas allé visiter sa terre de la Boucaille : aussi s'attendait-il à y trouver tout en désordre. Ce qu'il vit dépassa ses prévisions. La maison, pour ne parler que d'elle, manquait de la plupart des

meubles, ustensiles et outils qu'il y avait laissés. Ce n'est pas que les voisins de la Boucaille fussent voleurs, à Dieu ne plaise ! seulement le propriétaire habitait à cent cinquante lieues de là et il avait une grande réputation de complaisance et de bonté. S'il avait été sur les lieux il aurait certainement prêté au gros Pierre trois chaises qui lui étaient utiles. Il n'était pas homme non plus à refuser une casseroles, un gril, et un chaudron pour la noco de la fille de Girodeau. Le gros Pierre et Girodeau présumèrent donc la permission, et prirent les objets dont ils avaient besoin. Ils auraient joliment rabroué celui qui aurait prétendu qu'ils n'avaient pas l'intention de les rendre. Ils l'eussent fait certainement sans la négligence et l'oubli.

L'exemple de ces deux notables encouragea les autres voisins, la maison M. Desvergnès fut à peu près dévalisée.

Grande fut la surprise du propriétaire en trouvant dans le logis des paysans qu'il allait voir, les pièces qui manquaient à l'aménagement du sien. Comme il était bon et indulgent il se contenta de réclamer son bien, que les voisins se hâtèrent de lui rendre avec force excuses.

Michelot, un métayer d'environ soixantes et dix ans, et tourmenté de rhumatismes, s'était attribué pour sa part, une façon de grand et vieux fauteuil en bois, avec un cousin rembourré de paille de maïs ; on n'était point mal. Là, durant les longues soirées d'hiver. Aussi Michelot s'y prêlassait-il. Le fauteuil offrait une singularité : Au lieu d'être plein et solide, la partie sur laquelle on s'essayait présentait une cavité fermée par un couvercle à charnière, Michelot avait eu l'air d'utiliser ce réceptacle : le fauteuil lui servait à la fois de coffre et de chaise.

Les choses étaient en cet état depuis quatre ou cinq ans, lorsque M. Desvergnès entra un beau jour, sans avertir, chez le métayer.

Ses yeux ne tardèrent pas à se porter sur le vieux fauteuil de bois, il le reconnut et dit :

— Eh bien ! eh bien ! Michelot, voilà qui est sans gêne. C'est ainsi que vous vous rendez maître des meubles de vos voisins ?

— Pardon, excuses, M. Desvergnès, répondit le paysan, c'est si vieux, si vermoulu, j'ai pensé que vous n'y teniez pas. Ça ne servait de rien du tout dans le grenier où je l'ai trouvé, tandis que c'est commode pour un pauvre métayer. Tenez, voyez, j'y mets mon sel, mon lard et mes fromages.

Tout en parlant, Michelot levait le couvercle du vieux meuble.

M. Desvergnès faillit s'étouffer à force de rire : le fauteuil de bois était une chaise..... percée.

A partir du 1er Janvier prochain, les conditions d'abonnement au FEUILLETON ILLUSTRÉ seront comme suit :

UN AN, payable d'avance ou dans le cours des trois premiers mois,	\$1.00
SIX MOIS, do do do do	0.50
UN AN, payable dans le cours des trois derniers mois.....	1.50
SIX MOIS, do do do	0.75

A L'ÉTRANGER : STRICTEMENT COMPTANT.

AUX AGENTS.—A ceux qui voudront bien se charger de la vente de notre journal, nous leur vendrons 16 centins la douzaine, payable à la fin de chaque mois, et 20 par cent pour chaque abonnement que l'on nous fera parvenir.

Ces conditions sont invariables.

Toute correspondance doit être adressée comme suit : " Feuilleton Illustré, Boîte 1036 B. P."

MORNEAU & CIE., Propriétaires,
60, RUE ST. GABRIEL, MONTEAU